

Moulins, le 25/10/2023

LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 10 juillet 2023 pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Le Brethon.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 5 octobre 2023.

Elle fait état d'impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire concerné, notamment sur la transmission de l'exploitation impactée en lien avec son démembrement. La conception agricole du projet est à souligner sur le plan du dimensionnement des panneaux adapté à chaque production, mais la sur-évaluation des rendements ne rend pas l'étude technico-économique réaliste.

Cette étude a donné lieu à un avis défavorable de la CDPENAF, dû à un manque d'argumentation sur le choix des sites, à la sur-évaluation de la production de fourrages sous les panneaux, à des questionnements sur le renouvellement des prairies et au manque important de développement des mesures de compensation.

Malgré un dimensionnement technique et des aménagements prévus compatibles avec une activité agricole significative, j'émet un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pascale TRIMBACH

Hugo Vedrenne
EOLFI
10 place de Catalogne
75 014 Paris